



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Calixa-Lavallée

Règlement n° 312
Règlement relatif à la location des locaux et au prêt des biens municipaux

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Calixa-Lavallée, que :

Lors de la séance ordinaire du 2 juillet 2019, le Conseil municipal de Calixa-Lavallée a adopté le règlement ci-haut mentionné.

Une copie de ce règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur dans les délais prévus par la Loi.


Directrice générale et secrétaire-trésorière

Suzanne Francoeur

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Suzanne Francoeur, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés, le 3 juillet 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3 juillet 2019.

Signé par : 
Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière